

ELEMENTS DE SYNTHÈSE

DE LA JOURNÉE DU 19 JANVIER 2018

Rappel de la démarche de l'EPTB: une volonté d'améliorer la gouvernance et de porter une politique de l'eau sur le Bassin Versant de la Durance

La Durance et son bassin versant se caractérisent par une ressource en eau d'une grande importance pour l'ensemble de la région, des infrastructures hydrauliques exceptionnelles, mais aussi un espace rivière et des milieux naturels remarquables à protéger et à reconquérir. Tout un mode de gestion spécifique et complexe accompagne ce système durancien.

La définition d'un projet partagé pour le territoire apparaît aujourd'hui une nécessité. Des évolutions profondes vont s'imposer: le changement climatique et la raréfaction de la ressource en eau, la mise en concurrence des concessions hydroélectriques, les réformes territoriales et des politiques de l'eau. Si le mode d'organisation et de gestion de l'eau de la Durance a fait ses preuves jusqu'ici, il pourrait se voir remis en question du fait de ces évolutions.

Le SMAVD, par son label d'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), a pour mission de faciliter les échanges entre les acteurs du bassin, de coordonner les différentes politiques de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, dans une perspective de gestion intégrée du bassin versant.

C'est pourquoi, dans le cadre des instances de concertation qu'il a mises en place (le Comité plénier de la Durance qui rassemble des élus, usagers et administrations et les 5 commissions thématiques qui lui sont rattachées), le SMAVD-EPTB de la Durance travaille à l'émergence d'un projet partagé pour le territoire, selon une approche qui se veut partenariale, ascendante et objective.

En mai 2017, s'est réunie pour la première fois la Commission Gouvernance. Celle-ci a décidé de clarifier la manière dont s'organise la gouvernance sur le bassin versant pour identifier et proposer des pistes d'amélioration.

Un SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, est l'outil pressenti pour traduire cette démarche et préparer cette nouvelle gouvernance.



Le SAGE, Schéma d'aménagement et de gestion des Eaux, est un outil de planification locale de l'eau. C'est un document qui fixe des objectifs généraux d'utilisation des ressources aquatiques, il vise à valoriser et protéger ces ressources et les milieux, d'un point de vue quantitatif et qualitatif. Au-delà d'un document, c'est une véritable démarche collective, ascendante, qui part du territoire pour à concilier les différents usages de la ressource et de la rivière.

Ce n'est pas un simple instrument, il a une portée juridique : il planifie, recommande mais aussi encadre en fixant des règles.



Et la CLE ?

La CLE est la Commission locale de l'eau, est à la fois une instance de discussion et concertation, mais aussi de prise de décision et de pilotage de la démarche SAGE.

« Parlement local de l'eau », la CLE se compose des différentes parties prenantes : représentants des collectivités locales, des services de l'Etat, des usagers.

Structure porteuse d'un SAGE

Pour réaliser le travail technique qui accompagne la réalisation du diagnostic, la définition des orientations et sa mise en œuvre du SAGE, la CLE organe de pilotage s'appuie sur une **structure porteuse**. Celle-ci anime la démarche et dispose de la maîtrise d'ouvrage. Très souvent, les SAGE sont portés par un syndicat mixte.

Dans le cas de la Durance, le SMAVD-EPTB Durance serait la structure porteuse.

La Commission Gouvernance s'est réunie une deuxième fois le 19 janvier dernier. La journée visait à poser collectivement les bases de la réflexion avec l'ensemble des acteurs du bassin versant. Elle a rassemblé près de 40 participants, d'une grande diversité géographique et institutionnelle : représentants de l'Etat, représentants de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, élus des différents territoires qui composent le bassin versant, représentants des institutions partenaires (Conseil Régional, Conseils Départementaux, syndicats mixtes et gestionnaires en charge de la gestion de l'eau et des inondations, Parcs Naturels Régionaux) du bassin versant et des territoires desservis ;

mais aussi représentants du monde agricole et des irrigants, représentants d'EDF, représentants des professionnels du tourisme, acteurs associatifs, industriels.

La journée a été ouverte par Yves Wigt, président du SMAVD, en l'absence de Jacques Espitalier, président de la CLE du SAGE du Verdon et président de la Commission Gouvernance, qui n'a pu être présent. Y. Wigt s'est fait rapporteur des propos de J. Espitalier du bassin de la Durance : « Nous partageons tous une histoire commune sur ce territoire, histoire riche sur laquelle nous devons nous appuyer pour dépasser nos intérêts particuliers et la faire évoluer dans le sens d'un intérêt commun. Inscrivons-nous dans une perspective, une vision constructive pour préserver ce qui fonctionne, et même l'améliorer – malgré les difficultés annoncées – en créant de nouvelles solidarités sociales, économiques et culturelles. »

Organisation de la journée du 19 janvier et modalités de travail proposées

Trois thèmes avaient été identifiés en échos aux commissions thématiques mises en place dans le cadre du Comité Plénier du bassin de la Durance. Ils ont permis de constituer trois groupes de travail pour la journée :

- La gestion quantitative de l'eau
- Milieux, espaces, usages et inondations
- Qualité de l'eau et pollution.

Pour chaque thème, l'objectif était de s'interroger sur ce que l'on attendrait d'une meilleure gouvernance. Pour ce faire, des « dossiers » ont été proposés comme illustrant, sans exhaustivité, les enjeux de gouvernance sur ces thèmes.

Les questionnements suivants ont été proposés comme trame de discussion pour chacun de ces dossiers :

- A-t-on besoin de faire émerger un projet commun sur le thème considéré ? Une vision politique ? Qui devrait y contribuer ? Qui devrait la partager ? A quelle échelle est-il réaliste de l'envisager ?
- A-t-on besoin de voir émerger un « acteur », qui représenterait par exemple le territoire de la Durance dans les négociations avec d'autres territoires et des acteurs extérieurs au bassin touchant le thème considéré ?
- A-t-on besoin de créer un « lieu » sur le thème considéré : lieu de délibération entre une grande diversité d'acteurs et de territoires ? Lieu d'échange entre toutes les parties prenantes ? Lieu de recueil des attentes et idées des populations ?
- A-t-on besoin de fixer ou partager des normes techniques ou réglementaires ?
- Enfin, compte tenu de la situation actuelle, le(s)quel(s) de ces besoins semble(nt) le(s) plus important(s) ?

C'est à partir de ces grandes questions que l'interrogation sur le périmètre de gouvernance a pu être discutée au sein des groupes puis en plénier, suite aux restitutions. En préambule de la journée, pour amorcer la réflexion, un retour d'expérience des différents types de SAGE en France a été proposé par le cabinet ASCA.

Préambule : Diversité des SAGE et des plus-values qu'ils recherchent

Ce préambule synthétise le propos introductif proposé en début d'atelier par J-B Narcy (AScA), afin de resituer les réflexions dans le cadre plus général des SAGE en France, tout en soulignant quelques spécificités propres à la Durance.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de gestion locale de l'eau créé par la loi sur l'eau de 1992, révisé par la loi de 2006. Au-delà de cette définition minimale et formelle, on peut porter sur le SAGE des regards très différents :

- c'est à la fois un *document* à portée juridique (regard juridique),
- un *lieu* inclusif permettant de « mettre tout le monde autour la table » (regard politique)
- et un *acteur*, ayant vocation à porter sur un territoire la cause de l'eau et des milieux aquatiques, face à d'autres intérêts ou objectifs (regard stratégique).

Chacune de ces trois manières de considérer le SAGE est pertinente, l'une n'est pas plus valide que l'autre. Un SAGE, c'est bien tout cela à la fois, d'où l'intérêt et la richesse de cet outil. Dans la réalité, sur le terrain, les SAGE sont en fait d'une grande diversité, derrière la définition formelle. Selon que l'on privilégie l'une ou l'autre de ces trois composantes, un SAGE n'aura pas la même physionomie, ne sera pas perçu de la même façon. Surtout, le SAGE ne recherchera pas la même plus-value. C'est là un point essentiel : **si le SAGE est certes une procédure assez cadrée, il n'en reste pas moins un outil à usage variable. Sa forme et son intérêt dépendent avant tout des finalités qu'on lui donne.**

De ce point de vue, on peut distinguer schématiquement deux grandes familles de SAGE, aujourd'hui en France :

- **Une première famille**, sans doute assez largement majoritaire, rassemble les SAGE ayant adopté **une posture relativement humble** vis-à-vis de leur territoire : la plus-value qu'ils recherchent est d'assurer une fonction de **coordination, de facilitation, d'apaisement des conflits**, de façon à fluidifier les politiques de l'eau, à les rendre plus efficaces. **En ce sens, ils privilégient le SAGE en tant que lieu inclusif à travers la CLE**, la Commission Locale de l'Eau, instance de pilotage du SAGE. Ses documents juridiques ont avant tout pour fonction de rappeler et de vulgariser les bases réglementaires en vigueur, aussi bien pour faciliter le travail de l'administration que pour sensibiliser les administrés.

- **Une seconde famille** rassemble les SAGE **assumant une posture plus affirmée** : ils cherchent davantage à **défendre une doctrine, à porter un projet, une vision politique de la gestion de l'eau sur leur territoire**, quitte pour cela à bousculer les rapports de force, à questionner les équilibres en place. Sans prétendre décider à la place des décideurs, la plus-value qu'ils recherchent est de faire valoir dans le débat public **une position de négociation** – en cela, ils existent surtout en tant qu'**acteur porteur de cause, incarné par la CLE et sa présidence**, et secondé par la structure porteuse. Les documents du SAGE – en particulier le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable – ont alors pour fonction d'énoncer le projet du SAGE, et d'en fournir l'argumentaire politique.

Bien sûr très schématique, cette polarité souligne combien les SAGE peuvent rechercher des plus-values différentes. Elle pose une question cruciale, bien que rarement débattue en tant que telle dans

les processus l'élaboration des SAGE : **quand on se lance dans un SAGE, quel mandat politique revendique-t-on ?**

Le cas particulier de la Durance...

Ordinairement, cette question n'a pas à être instruite d'emblée. Elle est généralement sous-jacente au choix de la stratégie du SAGE, étape qui intervient après l'état des lieux, le diagnostic et l'analyse des tendances – autrement dit, bien après la définition du périmètre du SAGE et l'instauration de sa CLE. Pour ce qui est de la Durance, cependant, tel n'est pas tout-à-fait le cas... En effet, en raison de l'importance majeure des transferts d'eau hors du bassin versant hydrographique, et de l'échelle très vaste à laquelle ils se jouent, la question du périmètre d'un éventuel SAGE Durance se pose de manière plus complexe qu'ailleurs. Plusieurs possibilités de périmètres s'offrent pour le SAGE et ce choix du périmètre est en lien avec les finalités qu'on lui donne. Sans faire le travail politique de la CLE avant même que celle-ci n'existe, il faut donc s'interroger dès à présent sur cette question, afin de préfigurer la géométrie d'un éventuel SAGE en connaissance de cause. Ainsi, en première analyse :

- **Un périmètre très large**, incluant non seulement le bassin versant hydrographique mais aussi l'ensemble de territoires desservis par l'eau de la Durance, aurait sans doute pour principal intérêt de « rassembler tout le monde autour de la table » : l'ensemble des acteurs et des intérêts parfois contradictoires, qui sont concernés par la gestion de l'eau de la Durance, les usages et les milieux qu'elle alimente. Une telle configuration rechercherait comme plus-value principale de faire du SAGE un lieu le plus inclusif possible avec pour fonction la sensibilisation, l'apprentissage collectif, la coordination des acteurs, afin d'aboutir à des solutions actées par le compromis voire le consensus.
- **Un périmètre resserré** sur le bassin versant hydrographique de la Durance, voire même sur une partie seulement de ce périmètre, pourrait viser à créer un « lieu durancien » pour coordonner au mieux les actions et préparer les décisions à une échelle plus restreinte et assurer également une coordination avec les autres territoires desservis par la Durance. Au-delà d'un lieu, ce SAGE serait « porte-parole » de la Durance, portant une vision commune construite à cette échelle plus resserrée, et le cas échéant une posture de négociateur vis-à-vis des autres territoires desservis. Un « acteur durancien » plutôt qu'un simple « lieu durancien », ayant comme plus-value de polariser un dialogue, une négociation, entre le bassin versant et les autres territoires, usages et milieux concernés par la Durance.

En posant abruptement ces deux options contrastées, on mesure que la question du périmètre ne porte pas seulement sur le « comment » d'un SAGE, mais tout autant (sinon plus) sur son « pourquoi ». Plutôt que de se demander si le SAGE est le bon outil pour améliorer la gestion de l'eau et des milieux aquatiques liés à la Durance, **il est préférable d'éclaircir au préalable ce que l'on attend aujourd'hui d'une amélioration de la gouvernance de la Durance**. Compte tenu des enjeux techniques à traiter, mais aussi des politiques et des dispositifs de gouvernance qui existent déjà (les SAGE présents, l'AGORA, la CED, ...), de quoi a-t-on le plus besoin aujourd'hui : d'une vision commune mieux consolidée ? D'un lieu inclusif de coordination voire de négociations entre une pluralité d'acteurs ? D'un « acteur durancien », porte-parole de la Durance pour structurer une négociation avec d'autres territoires concernés par l'eau de la Durance ? Et dans les trois cas : à quelle échelle ?

Les éléments de réflexion avancés sur l'ensemble de la journée

En premier lieu, à travers les restitutions et les échanges, plusieurs principes ont été énoncés pour guider la démarche d'amélioration de la gouvernance et d'émergence d'un SAGE :

- **une constante : éviter le dogmatisme, privilégier le pragmatisme**
- **avec un corollaire : avancer par petits pas en travaillant en proximité des acteurs**
- **le socle de la démarche doit être un partage des connaissances.**

Il a été souligné que l'option d'un très grand périmètre (incluant les territoires littoraux) irait à l'encontre de cette volonté d'une démarche pragmatique et dans la proximité.

Les échanges sur la question du périmètre ont été riches et différentes options ont pu être débattues à l'aune des trois thèmes proposés. Si une vision semble émerger, autour **d'un projet politique portant sur le bassin versant**, la poursuite des réflexions et des travaux apparaît nécessaire afin d'approfondir l'exploration des différents scénarios possibles

En second lieu, sur presque tous les dossiers, les besoins qui ressortent en premier lieu sont :

- le besoin d'un lieu : pour partager, objectiver et débattre des enjeux du bassin versant, pour construire un projet commun, pour concerter,
- le besoin de construire un projet commun.

L'établissement de normes et de règles n'est pas mis en avant comme étant la priorité, du fait d'une législation déjà (omni)présente.

✓ Quelles attentes plus spécifiques au regard d'un lieu ?

Si le besoin de « lieu » a été largement exprimé sur presque tous les sujets, la configuration et le rôle attendu d'un tel lieu recouvre pourtant des orientations très diverses. Il s'agirait en effet de:

- **Un lieu de partage**
 - lieu d'entretien d'une « culture » Durance
 - lieu de prise de conscience des enjeux des autres acteurs
 - lieu d'information partagée entre acteurs
 - lieu de partage d'expertise
 - lieu de transparence
- **Un lieu de concertation**
 - lieu de délibération
 - lieu de construction d'une vision commune
- **Un lieu de pilotage**
 - lieu d'activation de dispositifs (ex : gestion de crise)
 - lieu d'intégration de sujets orphelins (ex : zones humides)
 - lieu d'élaboration de méthodes
 - lieu de traçabilité
 - Un lieu de communication et d'information vers l'extérieur

⚠ Un point de vigilance a été souligné : **une articulation avec les lieux déjà existants à creuser et préciser.**

✓ Quelles attentes plus spécifiques au regard d'un projet commun ?

Les attentes quant à un « projet commun » recouvrent également des besoins complémentaires.

Parmi lesquelles :

- fédérer : structurer une réponse commune (par exemple pour la gestion et la réappropriation de l'espace rivière entre les différentes EPCI, fédérer les dispositifs existant de manière diffuse par exemple en matière de prévention des pollutions)
- réfléchir collectivement aux pistes d'adaptation au changement climatique
- mieux définir : par exemple ce que recouvre le terme « solidarité » ? comment cette solidarité peut-elle se traduire et s'incarner dans les faits ?
- fixer un cap (par exemple sur la baignade)
- hiérarchiser les priorités dans les interventions (par exemple pour la gestion de crise)
- inventer un nouveau modèle (de développement du territoire du bassin versant, un modèle économique pour les aménagements hydrauliques, etc.)
- donner un sens et une direction pour le territoire (notamment ce qui permettrait d'asseoir un projet à porter auprès des financeurs de plus en plus exigeants sur la justification de leurs participations).

L'EPTB répond déjà à certaines de ces attentes (solidarité financière, capacité et stratégie d'intervention opérationnelle, principes de gestion de l'espace rivière ...). **Il s'agit donc de bien identifier les besoins non encore satisfaits** (renforcement d'une construction participative d'une vision commune et partagée dans le territoire, intégration des enjeux extérieurs au bassin versant...).

✓ Quelles attentes plus spécifiques au regard d'un acteur Durance ?

Sur le besoin d'un « acteur Durance », des positionnements particulièrement contrastés ont émergé:

- Sur certains dossiers, comme celui des pollutions entre autres, le besoin d'une incarnation de la Durance vis-à-vis des autres territoires a parfois été exprimé ;
- De même, une « identité » Durance a été mise en avant par certains, celle-ci permettant de porter la vision Durance auprès des autres politiques publiques sur le territoire, notamment des politiques de l'aménagement du territoire
- Pour d'autres, le besoin exprimé est celui d'une « conscience », d'une culture Durance plutôt que d'un représentant
- Pour d'autres encore, il n'y a pas nécessité d'identifier un « acteur » Durance, car il y a une grande multiplicité et une grande diversité d'acteurs au sein du bassin versant.

On peut relever une distinction intéressante entre une « conscience » Durance renvoyant à l'idée d'une conscience partagée des problèmes, et une « identité » Durance.

⚠ Un point d'alerte a été posé : **une nécessaire prise en compte des acteurs existants.**

☞ En revanche, deux idées forces sont ressorties :

- le besoin d'assurer la représentation des territoires ruraux face aux grandes agglomérations du littoral,
- le besoin d'assurer une représentation des territoires déficitaires ou non sécurisés.

✓ Quelles attentes plus spécifiques au regard de règles et de normes ?

Les avis convergent vers un message fort : il est trop tôt pour parler de règles.

D'une part, il est fait le constat de la présence de nombreuses réglementations existantes quelques soient les dossiers abordés. L'enjeu est plutôt d'être en mesure de mieux connaître et d'activer ces réglementations, comme dans le cas des pollutions.

D'autre part, la phrase « *Peut-on, doit-on, réinterroger les droits d'eau (en volume et/ou en débit) fixés par la loi ou l'usage ?* » intégrée aux dossiers proposés, a fait vivement réagir. Il a été posé qu'il sera certainement nécessaire de ré-interroger les normes existantes afin qu'elles soient en accord avec les évolutions des usages. En revanche, **il s'agit de travailler avant tout sur les besoins d'eau des uns et des autres usages**. La question des droits d'eau en tant que telle ne peut être un point d'entrée. Il importe d'aborder la question sous l'angle des besoins des usages, des territoires, de milieux.

Enfin de manière générale, lorsque la notion de règles est évoquée, c'est sous une forme insistant sur leur caractère collectif plutôt que réglementaire : « charte de gestion », « doctrine ». Le besoin de faire émerger des chartes de gestion a été exprimé par exemple sur des sujets comme la gestion sédimentaire. Ainsi, cela traduit une envie d'avancer ensemble, de construire une vision commune avant de construire des règles.

☞ Une idée à creuser : **partir de régulations locales avant d'édicter des règles qui s'appliqueraient partout.**

Le périmètre

Sur les périmètres, l'alternative « grand périmètre » / « bassin versant » / « axe Durance » est clairement ressortie :

- **le bassin versant**, jugé pertinent par une majorité pour fonder une « identité » Durance et un espace politique en dialogue avec les autres territoires, ou encore vu comme périmètre cohérent pour penser et coordonner la gestion technique de certains thèmes
- **le grand périmètre** : bassin versant + territoires desservis, recouvrant un espace « évident » de traitement des enjeux liés à l'eau de la Durance, mais reconnu comme complexe à mettre en place. Au sein de ce grand périmètre, la question de savoir si une polarité « dans/hors » BV Durance fait sens pour initier et structurer les discussions est particulièrement débattue
- **l'axe Durance** comme périmètre opérationnel, notamment pour la gestion de l'espace de bon fonctionnement de la rivière, a été évoqué par certains.

Le grand périmètre apparaît comme complexe à mettre en place, l'axe Durance a été avancé par un petit nombre de participants. L'option bassin versant est ressortie mais avec des questionnements complémentaires :

- La place de l'Etang de Berre en lien avec l'option bassin versant mais aussi dans les autres configurations a fait l'objet d'attention : l'idée d'avoir un périmètre Bassin versant avec l'Etang de Berre a été exprimé

- L'option Bassin versant ou axe Durance interrogent sur la place et la représentation des territoires desservis : quelle place pour les opérateurs (CED, SCP, EDF, ...) dans les différentes alternatives et en tenant compte de l'évolution des usages ? ou encore un périmètre défini par l'ensemble de la chaîne hydroélectrique ?
- Quelle articulation avec les SAGE locaux ?
- L'idée d'ouvrir les horizons au-delà de la Durance et de prendre en compte dans les réflexions les choix des territoires du bassin méditerranéen : cela permettrait de prendre en considération les répercussions des choix réalisés ici à l'échelle du bassin méditerranéen (par ex., restriction en Durance sur certaines cultures, qui seraient alors assurées dans d'autres territoires (Espagne) et qui pourraient avoir des impacts accrus sur la ressource)
- Une interrogation sur le périmètre pour traiter la gestion du lit, des milieux, des inondations : l'essentiel peut-il se faire au sein du bassin versant, ou bien les interactions avec la gestion de la ressource en eau sont-elles trop prégnantes pour ne pas associer les territoires desservis ?

Sur cette dernière interrogation, deux postures sont possibles par exemple :

- soit on considère que la gestion des réservoirs et des débits pourra sensiblement influencer sur la gestion du lit et des milieux ;
- soit on estime que la gestion du lit et des milieux peut être valablement envisagée à l'échelle du bassin versant, voire de l'axe Durance.

La notion de « périmètre à géométrie variable », avec en exemple l'organisation des parcs nationaux, avec une « zone cœur » et une « zone périphérique » avec des dispositions plus ou moins fines selon les zones. Au vu de ces différentes réflexions, aucun thème n'appelle clairement et de manière univoque une logique plutôt qu'une autre en termes de périmètre. **Ce constat appelle donc à poursuivre les réflexions en la matière.**

- ☛ Une nécessité de mieux définir la notion de solidarités entre territoire : comment se joue la solidarité amont-aval et/ou aval-amont ? quelle définition de la solidarité ? est-elle à mettre au singulier, au pluriel ?

Les suites de l'atelier

L'objectif de l'année 2018 est de définir collectivement un périmètre pour un SAGE Durance, et ce en concertation avec les acteurs. Pour cela, deux temps de concertation sont prévus :

- La Commission Gouvernance se réunira en juin 2018 pour explorer les différents périmètres possibles: dessiner l'ensemble des scénarios possibles, explorer et mettre en exergue les atouts et contraintes de chacun de ces scénarios,
- Une note sera produite sur la base de ce travail collectif et diffusée aux acteurs afin que chacun puisse se positionner au regard de ces scénarios

- La Commission Gouvernance se réunira une nouvelle fois en septembre-octobre 2018 afin de formuler un avis consensuel et une proposition de périmètre qu'elle soumettra au Comité Plénier de l'EPTB.

C'est sur cette base que sera soumis aux services de l'Etat un périmètre pour la fin de l'année 2018.

ANNEXES :

Annexe 1 : liste des dossiers soumis à la réflexion par thème

Annexe 2 : liste des participants aux différents sous-groupes

Annexe 1 : Liste des dossiers soumis à la réflexion par thème

LA GESTION QUANTITATIVE

- Les arbitrages entre les grands usages dans la perspective du changement climatique
- La gouvernance des économies d'eau
- Les solidarités aval – amont
- Le devenir des « rejets » dans l'Etang de Berre

MILIEUX, ESPACES, USAGES ET INONDATIONS

- La gestion de « l'espace rivière »
- La valorisation des grands réservoirs pour la gestion des crues
- La gestion des débits à l'aval des ouvrages hydroélectriques
- Le devenir des « rejets » dans l'Etang de Berre

QUALITE DE L'EAU ET POLLUTIONS

- L'anticipation et la gestion des pollutions accidentelles
- Les solidarités aval – amont
- La définition d'ambitions d'usage et des politiques associées

Annexe 2 : Liste des participants aux différents sous-groupes

Usages quantitatifs de la ressource en eau		Milieux aquatiques, usages et pratiques , inondations		Qualité de l'eau et pollutions	
table 1		table 2		table 3	
Christophe PIANA	SMADESEP	Carolyne VASSAS	SMIGIBA - Buëch	Jean-Louis ROBERT	Villelaure
Gilles PAUL	SMDBA - Asse	Alexandre VARCIN	SMAB - Bléone	Olivier NALBONE	CR PACA
Marjorie GRIMALDI	PNR Luberon	Christelle ROLLAND	SIRCC	Philippe CATELAIN	Syndicat nautisme SP
Gilles BRIERE	CD 84	Gilles MEGIS	DLVA	Marie Pierre HECTOR	ARKEMA
François PREVOST	SCP	Flore DEPRESZ	DREAL PACA	Coralie HUMBERT	CD04
Gaëtan GUICHARD	AS arrosants Crau	Edmond DUVIVIER ou Pierre APLINCOURT	FNE PACA	Gaelle BERTHAUD	AE RMC
Christian DODDOLI	SMAVD	Audrey MARCHAND	Eurovia Granulat	Véronique DESHAGER	SMAVD
Laurent BOURDIN	AE RMC	Delphine RUIZ	AR Fédés de pêche		
		Ronan MARIE	CCVUSP		
Usages quantitatifs de la ressource en eau		Milieux aquatiques, usages et pratiques , inondations		Qualité de l'eau et pollutions	
table 4		table 5		table 6	
Victor BERENGUEL	SMADESEP	Jacques FRANCOU	SMIGIBA - Buëch	Céline TRAMONTIN	SYM CRAU
Charlotte ALCAZAR	SYM CRAU	Nicolas MOREL	PAA	Michel PERREL	DREAL PACA
Christel FRANCCART	CR PACA	Cédric PROUST	PNR Luberon	Cécile BORGIA	CEA Cadarache
Cécile CHAPUIS ou Romain BOULET	Canal de Manosque	Laure MOREAU	SMAVD	André ESPAGNACH	Environnement Industrie
Noël PITON	CR Agriculture	Raphaël GRISEL	GIPREB	Claire POULIN	ARPE
Ariane BEAUVILLAIN ou C LE NORMANT	EDF	Marc MAURY	CEN PACA	Sylvie PIQUENOT	AE RMC
Vincent MAYEN	AE RMC	M SARDA	UNICEM	Philippe PICON	SMAVD
		Didier PERELLO	SIRCC Calavon	Roland ROUX ou Alexandra SAPIN	URCPIE